

RETRAITES – Institut MAX VON LAUE PAUL LANGEVIN

6 – MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen.

En signant ce formulaire, j'autorise Génération, délégataire de Verlingue, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions de Génération.

Je suis informé(e) que la cotisation comprenant les frais de gestion correspondants sera prélevée selon la périodicité applicable sur mon compte bancaire.

À réception de mon relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC) et du mandat de prélèvement SEPA complété et signé, Génération m'adressera un échéancier des prélèvements. Nous vous rappelons que les prélèvements sur les comptes d'épargne ne sont pas autorisés.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

SAS GENERATION

29080 QUIMPER CEDEX 9

IDENTIFICATION CREANCIER SEPA (ICS) :

FR76ZZ428061

INFORMATIONS DU PAYEUR (Toutes les mentions à compléter obligatoirement par le salarié en majuscule)

Identité

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Compte à débiter

IBAN (NUMERO INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE)

FR

I (ZONE SUPPLEMENTAIRE RESERVEE AUX COMPTES INTERNATIONAUX)

BIC (CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION DE VOTRE BANQUE)

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Fait à
Le

Signature

! Merci de nous retourner ce mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné du relevé d'identité bancaire correspondant (IBAN/BIC). Nous vous rappelons que les prélèvements sur les comptes d'épargne ne sont pas autorisés. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT (si différent du payeur)

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

IDENTIFICATION DU MANDAT (cadre réservé à Génération)

RUM*

Type de contrat

Organisme créancier : SAS Génération - 29080 Quimper Cedex 9

IDENTIFICATION CREANCIER SEPA (ICS) : FR76ZZ428061

* La RUM (référence unique du mandat) sera communiquée ultérieurement lors de l'envoi de notre échéancier annuel.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE

Dans tous les cas :

- Pour vous et votre famille, copie des attestations de Sécurité sociale sur lesquelles figurent les références de votre CPAM ainsi que votre relevé d'identité bancaire (IBAN / BIC), compte personnel ou compte joint
- En cas de perte de l'attestation papier, vous pouvez en faire la demande sur le site www.ameli.fr ou auprès de la CPAM

Selon les dispositions contractuelles :

- **Partenaire lié par un Pacte civil de Solidarité « PACS » à l'Assuré : Certificat de PACS**
- **Concubin : Attestation sur l'honneur de vie commune ou justificatif d'adresse commune de moins de 3 mois**
- **Concernant l'affiliation des enfants, lorsqu'ils ne sont plus considérés comme ayants-droit aux prestations de Sécurité sociale via l'immatriculation de l'assuré ou de son conjoint, ou du fait de leur âge**
 - Les enfants affiliés au régime de la Sécurité sociale des étudiants : Attestation de Sécurité sociale étudiante
 - Les enfants qui suivent des études secondaires ou supérieures : Certificat de scolarité
 - Les enfants qui bénéficient d'une formation en alternance, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : Contrat d'alternance, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - Les enfants inscrits à Pôle Emploi comme primo-demandeurs d'emploi : Refus d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi(ARE)
 - Les enfants bénéficiant des allocations pour personnes handicapées prévues par la loi n° 2005-12 du 11 février 2005, quel que soit l'âge de l'enfant : Copie de la carte d'invalidité